

COMMENT ÉVITER UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION À L'EXPLOSIF ?

- » **En ayant un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel** placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable.



ET

- » **En ventilant bien votre maison** (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode *échange d'air* et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.

COMMENT RECONNAÎTRE LA PRÉSENCE DE MONOXYDE DE CARBONE DANS VOTRE MAISON ?

- » Votre avertisseur de monoxyde de carbone sonne.
- » Des personnes ressentent un mal de tête, des nausées, des étourdissements, une faiblesse ou encore s'évanouissent.

» QUE **VOTRE AVERTISSEUR SONNE** OU QUE DES PERSONNES RESENTENT **DES SYMPTÔMES, IL S'AGIT D'UNE URGENCE.**

QUOI FAIRE EN CAS D'EXPOSITION OU D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE ?

- » Évacuez immédiatement les lieux.
- » Composez rapidement le **9-1-1** ou communiquez avec le **Centre antipoison du Québec** au 1 800 463-5060. **Signalez** au répondant la présence de monoxyde de carbone dans votre domicile et la réalisation de travaux d'excavation à l'explosif à proximité.
- » Ne retournez pas à l'intérieur de votre domicile sans l'autorisation d'un pompier, même pour quelques minutes.

Pour plus d'information, consultez le **Québec.ca/air**

Entrepreneur :

Santé
et Services sociaux

Québec

